



Les Moulins de Varennes au Moyen Âge

JEAN-JACQUES RENAULT

Résumé : *L'archéologie des moulins hydrauliques entre Loire et Rhin vient à notre secours pour nous aider à restituer les moulins qui se sont succédé au Haut Moyen Âge (V^e-X^e siècles) autour de Varennes (Cne de Naveil), comprendre par qui, pourquoi et comment ils furent construits. Puis les sources écrites, notamment les chartes abbatiales de Marmoutier de Tours et de la Trinité de Vendôme, prennent le relais pour nous faire découvrir qui étaient les propriétaires de ces moulins au Bas Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) et quelles relations entretenaient les chevaliers, les moines et les paysans autour de ces moulins.*

Mots-clés : *Moulin hydraulique, Varennes, Moyen Âge, Église, Marmoutier, Trinité.*

Le présent article constitue le prolongement d'une conférence donnée les 20 et 21 juin 2015 au Moulin de Varennes, dans le cadre des journées portes ouvertes dont le thème était *Présence du Moyen Âge*. Le travail amorcé à cette occasion a visé à identifier les sources bibliographiques disponibles, puis à les exploiter pour en déduire à quelle date les premiers moulins sont apparus sur le site de Varennes, où ils avaient pu être construits et comment ils l'avaient été.

Avant de partir à la recherche de ces premiers moulins, il faut d'abord fixer les repères géographiques et chronologiques autour du site actuel du moulin de Varennes.

Le bâtiment qui héberge le siège du groupe Minier aujourd'hui a été édifié dans la seconde moitié des années 1830. C'est l'édifice de cinq étages, dont l'un en comble, qui s'impose à la vue dès qu'on arrive sur le site. Accolé au sud de cet édifice, subsiste un petit bâtiment appelé *le vieux moulin*. Cette construction est un vestige du moulin qui précéda le moulin moderne. L'histoire des moulins de Varennes laisse penser que l'édification du vieux moulin est bien antérieure à la Révolution. Une représentation du site sur le cadastre napoléonien montre que ce moulin était équipé de deux roues, sur ses faces sud et nord. La roue du côté nord était située à l'emplacement du moulin moderne ; celle du côté sud se trouvait à l'emplacement des grandes vannes actuelles. Au rez-de-chaussée du vieux moulin, on peut encore voir la poutraison qui soutenait l'arbre de roue et les engrenages ; une meule gisante subsiste également à l'étage.

S'intéresser aux moulins de Varennes au Moyen Âge implique de préciser les limites chronologiques de la période dont on parle. Le Moyen Âge s'étend en effet sur plus de mille ans et ne constitue pas une période homogène. Elle fait aussi débat entre les historiens qui citent des bornes différentes pour la délimiter. La plupart considèrent cependant que la chute de l'Empire romain d'occident (476) en marque le début et que la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (1492) en marque la fin. Une telle précision n'est pas nécessaire à notre étude et nous nous bornerons à considérer la période de mille ans qui s'étend de 500 à 1500, que nous diviserons en deux parties : de 500 à 1000,



Fig. 1 : Le vieux moulin au pied du moulin moderne.

qui correspond au Haut Moyen Âge, et de 1000 à 1500, qui correspond au Bas Moyen Âge. Cette division coïncide aussi avec les sources dont nous disposons : connaissances issues de l'archéologie pour le Haut Moyen Âge et sources écrites pour le Bas Moyen Âge (en particulier les cartulaires abbaciaux¹). Aucune fouille archéologique n'a été conduite sur les moulins de Varennes, mais de nombreux travaux archéologiques sur les moulins hydrauliques entre Loire et Rhin proposent des conclusions qui nous semblent transposables aux moulins de Varennes ou, à tout le moins, qui permettent d'esquisser une histoire du site.

Le Haut Moyen Âge

Le premier document écrit dont nous disposons pour les moulins de Varennes date de 1030 et concerne l'abbaye de Marmoutier, près de Tours. Ce document marque un jalon dans l'histoire des moulins mais non un début. Les écrits suivants (entre 1030 et 1060) accréditent l'idée que les premiers moulins sont apparus bien avant l'an mille sur le site de Varennes. Ce constat invite à rechercher quand ont été construits les premiers moulins, pourquoi nos ancêtres ont décidé de les édifier, quel(s) emplacement(s) ils ont choisi pour cela et comment ils sont arrivés à leurs fins.

1. La première grande synthèse des sources écrites sur l'histoire du moulin à eau fut produite par M. Bloch, en 1935 (BLOCH Marc, *Annales HES*, 1935, n° 4, «Avènement et conquêtes du moulin à eau», p. 538-563).

QUAND LES PREMIERS MOULINS ONT-ILS ÉTÉ MIS EN PLACE ?

Le moulin à eau fut peut-être inventé en Méditerranée orientale. La première description que l'on connaît est due à Vitruve et se situe vers 25 avant J.-C. Les Romains l'auraient ensuite introduit, sous forme de moulin au fil de l'eau, dans la moitié nord de la Gaule, au bout d'un aqueduc dans la moitié sud. Certains de ces moulins gallo-romains étaient rattachés à une villa, d'autres à un groupe d'habitations².

Les Romains ont laissé des traces dans la vallée du Loir vendômois, notamment avec la villa de Tourteline, au sud du bourg de Naveil. Stanislas Neilz, historien du Vendômois au XIX^e siècle, avançait que cette villa avait des moulins sur le Loir à hauteur du gué de Villars, c'est-à-dire quelques centaines de mètres en amont de Varennes. Selon S. Neilz, une voie romaine reliant Villiers à Villaria passait par ce gué. Raoul de Saint-Venant, autre historien bien connu du Vendômois, contestait l'existence de moulins à cette date, car il pensait que le moulin hydraulique était une invention postérieure à la période gallo-romaine. L'archéologie incline à donner raison aujourd'hui à S. Neilz. Malheureusement pour nous, ce dernier n'a pas livré les éléments sur lesquels il se fondait pour situer les moulins à cet endroit³.

2. BERTHIER K., BENOIT P., *Les moulins hydrauliques de l'Antiquité au début du Moyen Âge en France d'après les données archéologiques*. Équipe d'Histoire des Techniques, Université de Paris 1-LAMOP, UMR 8589.

Quoi qu'il en soit, si des moulins ont existé à proximité de Varennes à l'époque gallo-romaine, ils ont probablement disparu ensuite à la faveur du recul provoqué par la chute de l'Empire romain et les invasions barbares. Même si l'on ne peut totalement exclure que l'apparition (ou la réapparition) des moulins, ancêtres de celui d'aujourd'hui sur le site de Varennes, ait eu lieu dès la période mérovingienne⁴, elle est plus probable sous le règne des Carolingiens, pour plusieurs motifs.

D'abord, la région comprise entre Loire et Rhin voit se multiplier les moulins hydrauliques avec l'essor économique et démographique que connaît la période carolingienne⁵. Des terres sont remises en culture et l'on peut penser que le fond de la vallée du Loir, qui s'étend de Naveil à Varennes, est progressivement reconquis, si tant est qu'il ait été partiellement abandonné au cours des siècles précédents.

L'archéologie conforte cette hypothèse : des zones d'habitat carolingien ont été mises à jour en 2008 à l'est de Varennes. Outre des habitations, ont été découverts des dépendances agricoles, des silos, des celliers et des puits qui amènent les archéologues à conclure que le site a été occupé en continu du V^e au XI^e siècle⁶. Ce site haut médiéval était situé à hauteur du gué de Villars. Il y a donc là un contexte favorable à l'édification de moulins et les vestiges archéologiques à proximité montrent que ce contexte a pu favoriser l'apparition des moulins assez tôt au cours de la période (VIII^e siècle ?). En tout état de cause, on peut tenir pour très probable que les moulins existaient au IX^e siècle dans cette partie du cours du Loir. L'apparition des moulins est liée au développement de l'agriculture. Or, l'importance agricole de ce territoire est confirmée par les legs de Troanus à l'abbaye de Marmoutier, en 833, de terres correspondant à la condita de Naveil. On sait par ailleurs que l'évêque du Mans, Aldric, détenait au moins seize exploitations agricoles en Vendômois dont deux mesnils à Varennes⁷. Le développement de ce territoire nécessitait des moyens nouveaux pour nourrir les hommes qui le peuplaient. Varennes offrait une situation privilégiée pour accueillir les moulins. Les conditions étaient réunies pour en construire. Les écrits du Bas Moyen Âge, que nous découvrirons bientôt, vont en ce sens.

3. NEILZ S., *La Condita de Naveil en Vendômois* (p. 40), Librairie Devaure-Henrion, Vendôme, 1867 ; SAINT-VENANT R. de, *Dictionnaire... du Vendômois*, t. II (p. 468, rubrique Moulins de Naveil), éd. Le Livre d'histoire, Paris, 2001.

4. La réponse à cette question dépend de l'importance des terres cultivées dans la plaine de Naveil à la période mérovingienne ; une communauté de villageois, dont on ne sait rien du statut, existait à cette époque à proximité du gué de Villars. On peut penser qu'elle était capable de construire et de faire fonctionner un moulin.

5. ARNOUX M., *Les moulins à eau en Europe occidentale (IX^e-XII^e siècle). Aux origines d'une économie institutionnelle de l'énergie hydraulique (L'Aqua nei secoli altomedievali. Atti della LV Settimana di studio (Spoleto, 12-17 aprile 2007))*, Spolète, 2008, p. 693-746.

6. INRAP, *Un habitat médiéval à Naveil*, brochure présentant les fouilles d'urgence, INRAP Centre-Île-de-France, 2009.

7. *Histoire de Vendôme et du Vendômois*, sous la direction de P. Wagret, éd. Privat, 1984, p. 56.

POURQUOI CONSTRUIRE DES MOULINS À VARENNES ?

Le développement démographique et économique faisait naître deux types de besoins que les moulins hydrauliques allaient satisfaire : nourrir les hommes et économiser la main d'œuvre.

L'augmentation de la population au début de l'époque carolingienne n'est pas attestée partout mais elle est tenue pour plausible par les historiens pour notre région. Au surplus, la continuité d'occupation de la plaine de Naveil de la période gallo-romaine à l'époque carolingienne, en passant par l'époque mérovingienne, semble s'imposer de plus en plus nettement à la lumière des découvertes archéologiques. Le domaine agricole lié à la villa de Tourteline a peut-être survécu et traversé ces périodes, faisant du fond de la vallée une clairière plus densément peuplée que d'autres parties du Vendômois⁸.

L'alimentation humaine au Moyen Âge était constituée pour une part importante de céréales, sous forme de pain et de bouillies principalement. Hormis en période de disette, un homme pouvait consommer jusqu'à un kilo de pain par jour dans les périodes favorables. Un rapide calcul montre que nourrir un homme pendant un an nécessitait plus de 300 kg de farine.

Or, écraser le blé avec une meule à main prenait beaucoup de temps. La traction animale utilisée pour actionner les meules avait déjà permis d'économiser de la main d'œuvre : un animal remplaçait six esclaves au temps de l'occupation romaine. Le moulin à eau permettait d'en remplacer entre 30 et 40. On estime qu'un moulin, au Moyen Âge, écrasait environ 40 kg de blé à l'heure⁹, produisant quelques 30 kg de farine. Grossièrement, un moulin nourrissait donc approximativement 300 personnes. Il faut toutefois tenir compte du fait que le fonctionnement d'un moulin était aléatoire, pour de multiples raisons comme on le verra, dont la fluctuation du régime de la rivière n'était pas la moindre. Le développement des moulins hydrauliques permit donc de dégager de la main d'œuvre pour mettre en valeur les terres conquises sur la friche. Ceci explique sans doute qu'à l'époque carolingienne les moulins à bras et à traction animale avaient disparu de nos contrées. À bien y réfléchir, la multiplication des moulins hydrauliques à partir de l'époque carolingienne représenta une véritable révolution industrielle¹⁰.

8. Sur l'essor démographique, cf. DUBY G., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'occident médiéval*, t. I, Flammarion (coll. Champs), p. 72-73 ; DUBY G. et WALLON A. (dir.), *Histoire de la France rurale 1. Des origines à 1340*, Seuil (coll. Points Histoire), 1975, p. 376-377 ; sur la persistance des villas durant le Haut Moyen Âge, cf. GAUVARD C., *La France au Moyen Âge du V^e au XV^e siècle*, PUF (coll. Quadrige), 2014, p. 112-113 et 140 et suiv.

9. 100 kg à la Révolution.

10. Selon F. Braudel (*L'identité de la France, Les Hommes et les choses*, t. 1, Flammarion, coll. Champs, 1990, p. 145), au début du XII^e siècle 20000 moulins à eau en France équivalent à 600000 travailleurs supplémentaires (pour une population de 8 millions d'habitants environ dont 2 millions actifs).

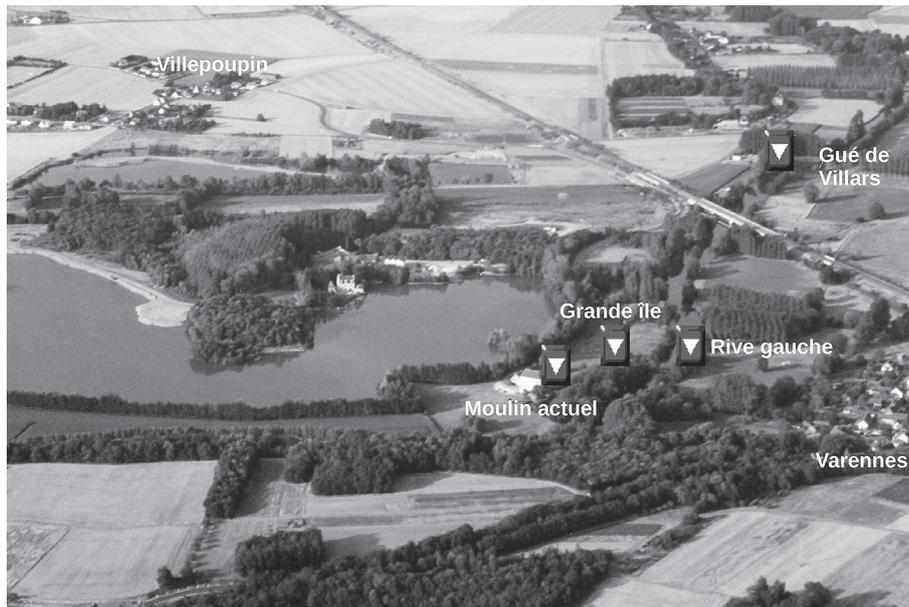


Fig. 2 : Vue aérienne du Loir à hauteur de Varennes avec les deux gués (2015).



Fig. 3 : Le déversoir et l'emplacement de l'ancien moulin, marqué d'une flèche (1973).

OÙ LES PREMIERS MOULINS ONT-ILS ÉTÉ CONSTRUITS ?

Deux sites sur le Loir à proximité de Varennes se prêtaient bien à l'implantation d'un moulin : le gué de Villars et le gué de Varennes. Ce sont deux points de passage qui permettaient de traverser la rivière. La faible hauteur d'eau rendait l'accès au lit de la rivière plus aisé et la construction d'un moulin s'en trouvait facilitée. On pouvait plus facilement aménager un bief pour canaliser l'eau vers la roue du moulin.

Les sites étaient proches des champs cultivés et des populations occupant le fond de vallée. Ils étaient également proches de carrières d'où pouvaient être extraites les meules, notamment Rochambeau et Villiers¹¹. Transporter une meule pesant plusieurs centaines de kilos sur quelques kilomètres ne présentait pas de difficulté particulière pour nos ancêtres à cette époque. Les bribes

11. Selon un géologue vendômois, la meule gisante du vieux moulin de Varennes a peut-être été taillée dans un noyau dur appelé chenard, qu'on rencontre parfois au sein du tuffeau vendômois.

d'information dont on dispose accreditent l'idée que tous les sites autour de Varennes ont peut-être été utilisés au cours des siècles, parfois simultanément, parfois successivement.

On a vu que le gué de Villars pourrait avoir accueilli un moulin à l'époque romaine ; à cause de sa proximité avec le village carolingien mis à jour par les archéologues on peut penser que les villageois construisirent également un moulin à cet endroit quelques siècles plus tard. Le gué de Varennes a par ailleurs accueilli des moulins sur ses deux rives, et simultanément, avant la Révolution¹². Des indices ténus trahissent encore la présence du moulin de la rive gauche : les pierres issues des ruines, gisant au fond de l'eau, déterminent des rides à la surface. Les écrits du Bas Moyen Âge montrent que plusieurs moulins fonctionnaient déjà à Varennes à cette époque. Il semble bien que, comme ce fut le cas en beaucoup d'endroits entre Loire et Rhin, on ait utilisé à Varennes tous les emplacements susceptibles d'accueillir un moulin.

Le site qui accueille aujourd'hui le moulin que nous connaissons était bien différent autrefois. Il n'y avait probablement au début ni bief, ni déversoir, ni dispositif de vannage. Le courant principal s'écoulait en suivant la partie concave du méandre que décrit le Loir à cet endroit. La rive gauche (côté village) devait donc être plus propice au fonctionnement d'un moulin. Construire un moulin de chaque côté du gué posait donc la question de l'aménagement de la rivière. Pour diriger le courant vers la partie convexe du méandre il fallait créer des ouvrages (bief, levée, vannes). Or, tout ouvrage édifié pour orienter l'eau vers l'un des moulins l'était au détriment de l'autre, particulièrement en période de basses eaux.

COMMENT CONSTRUISAIT-ON UN MOULIN À CETTE ÉPOQUE ?

Le Haut Moyen Âge est la période de la civilisation du bois, comme l'ont parfois appelée les historiens. L'ossature des constructions était constituée de poteaux enfoncés dans le sol. L'édification des moulins à cette époque obéissait à ce modèle. À la période carolingienne, le soubassement du moulin était parfois construit en pierre pour lui conférer davantage de stabilité¹³.

La reconstitution d'un moulin de cette époque par les archéologues, à Guédelon (département de l'Yonne), nous offre une image de ce que pouvaient être les moulins de Varennes à la même période¹⁴.



Fig. 4 : Moulin de Guédelon (Yonne)
(© Denis Gliksman, INRAP)¹⁵.

La roue constituait le moteur du moulin. Au nord de la Loire, les roues étaient toutes verticales et alimentées par-dessous. Varennes ne devait pas faire exception si l'on considère la hauteur de la chute d'eau disponible (entre quelques dizaines de centimètres et un peu plus d'un mètre selon l'emplacement choisi et le régime de la rivière). La roue était construite en bois, comme le bâtiment, et avait une durée de vie d'une dizaine d'années. Elle était fixée à l'extrémité d'un arbre horizontal qui transmettait le mouvement à l'intérieur du bâtiment.

Le mouvement horizontal était transformé en mouvement vertical à l'aide d'engrenages en bois caractéristiques : le rouet et la lanterne. Le bois de cormier était souvent utilisé pour la réalisation de ces engrenages en raison de sa plus grande dureté. Il fut parfois renforcé de fer par la suite. Le rouet était équipé d'alluchons et la lanterne de fuseaux comme le montre l'illustration ci-dessous, également tirée du moulin de Guédelon (**fig. 5**).

Le rouet était une grande roue, fixée sur l'arbre de roue du moulin, dans laquelle des dents étaient implantées (les alluchons). La lanterne, dont le nom évoque la forme, était une cage cylindrique dont les barreaux étaient appelés fuseaux. La taille du rouet et de la lanterne déterminait la vitesse de rotation de la meule. Ce dispositif d'entraînement était soutenu par des poutres de bonne taille pour encaisser les efforts dus au tirage de la roue. Les poutres occupaient une partie de l'espace du rez-de-chaussée du moulin.

À l'étage étaient installées les meules : une meule fixe, appelée gisante, et, au-dessus, une meule mobile, appelée tournante ou volante. Le grain introduit entre les deux meules était broyé plus ou moins finement en fonction de l'écartement des deux meules. L'axe entraîné par la lanterne au rez-de-chaussée traversait le plancher de l'étage, puis la meule gisante et se terminait

12. Cf. RENAULT J.-J., *Histoire de Varennes, village vendômois*, auto-édition, 2013, p. 135-137.

13. ARNOUX M., *op. cit.*

14. Le moulin de Guédelon est une restitution, par les archéologues, qui s'appuie sur les vestiges de deux moulins hydrauliques mis au jour en 2008 à Thervey (Jura), l'un de la période carolingienne, l'autre daté entre le milieu du XI^e et la fin du XII^e siècle (*Communiqué de presse de l'INRAP du 21 mai 2014*).

Site Internet : <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Actualites/Communiques-de-presse/p-18245-Un-moulin-pour-Guedelon-archeologie-experimentale.htm>

15. D. Gliksman, auteur du document ; archéologues responsables d'opération : G. Rollier, P. Mille, INRAP.



Fig. 5 : Rouet et lanterne du moulin de Guédelon (© Denis Gliksman, INRAP)¹⁶.



Fig. 6 : Fragment de meule tournante avec anille encastrée.

par une pièce en fer, appelée anille, encastrée dans la meule tournante (fig. 6).

Le diamètre des meules des premiers moulins hydrauliques avoisinait 90 cm. Un dispositif ingénieux permettait le réglage fin de la mouture grâce à un levier qui écartait plus ou moins la meule tournante comme le montre l'illustration 7.

Les meules étaient rainurées pour permettre l'écoulement de la mouture vers l'extérieur. L'abrasement rendait nécessaire de retailler leur surface (le rhabillage) après quelques semaines de fonctionnement. Pendant le

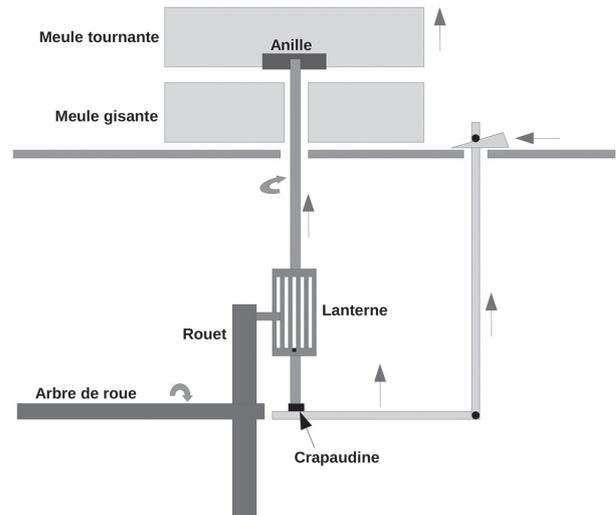


Fig. 7 : Dispositif pour le réglage de l'écartement entre les meules.

rhabillage, qui pouvait prendre plusieurs jours, le moulin était à l'arrêt.

Pour limiter l'usure des meules et leur rhabillage, on choisissait les pierres les plus dures. Dans notre région, la pierre meulière était extraite des carrières de tuffeau en choisissant les strates où le calcaire était mêlé à la silice. Les couches géologiques susceptibles de fournir une telle pierre se rencontraient autour du village de Rochambeau ou dans le coteau Saint-André, à Villiers. Il est possible que les meules des premiers moulins de Varennes aient provenu de ces gisements.

Au final plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette période haut médiévale :

- les moulins existaient en nombre non négligeable et apparurent très tôt dans l'histoire de notre région au Moyen Âge, au plus tard sous les Carolingiens, peut-être sous les Mérovingiens ;
- on observe une grande volatilité des moulins (apparition/destruction) due à leur fragilité intrinsèque (constructions en bois en milieu humide, exposées aux caprices de la rivière) ; cette caractéristique rend difficile le suivi de leur évolution dans le temps ; on se heurte certes aux inévitables mutations mais, surtout, aux ruptures ;
- le développement de ces machines utilisant la force motrice de l'eau au Haut Moyen Âge constitua une véritable révolution technique avec un fort impact sur la société ; elle prépara les enjeux entre les hommes qu'on allait rencontrer à la période suivante, bas médiévale.

Le Bas Moyen Âge

Deux éléments se combinent pour orienter notre étude. D'abord, le Bas Moyen Âge, marqué par la

¹⁶. D. Gliksman, auteur du document ; archéologues responsables d'opération : G. Rollier, P. Mille, INRAP.

féodalité (liens d'homme à homme) et la domination des seigneurs sur les paysans, nous invite à nous intéresser à l'histoire des hommes et aux relations qu'ils entretenaient autour des moulins dans cette partie de la vallée du Loir. Ensuite, à partir de l'an mille, l'essor de la religion (églises, abbayes) entraîna la multiplication des sources écrites. Les abbayes, en particulier, s'attachèrent à dresser l'état de leurs biens, garder la trace des contentieux s'y rapportant, consigner les clauses des baux qu'elles concluaient avec leurs partenaires, ce qui nous vaut de posséder des informations directes sur les moulins de Varennes qui éclairent sur leur rôle et leur place dans la société locale de cette époque.

Ces éléments incitent à exploiter les sources écrites pour découvrir ce qu'elles nous apprennent, à connaître les hommes qui régnaient sur les moulins de Varennes et comprendre les enjeux qui les unissaient ou les opposaient.

LES MOULINS DE VARENNES PASSENT À L'ÉGLISE

La multiplication des moulins à partir de l'an mille, concomitante avec l'accroissement de la place de l'Église dans la société médiévale, laisse penser que leur construction fut l'affaire des moines. Pourtant, une lecture attentive des sources écrites nous fait découvrir que les moulins appartenaient au départ à des laïcs qui les ont donnés ou cédés aux abbayes, à la fin du Haut Moyen Âge ou au début du Bas Moyen Âge. Ce fut le cas à Varennes.

Qui étaient ces laïcs fortunés et motivés qui avaient décidé d'investir dans des moulins hydrauliques à Varennes ? Ils appartenaient tous à la chevalerie. C'étaient donc des personnages qui comptaient dans la vie vendômoise au Bas Moyen Âge. Dans les chartes concernant les moulins du gué de Varennes ou ceux du gué de Villars, quelques personnages reviennent principalement.

Deux personnes furent liées à l'un des moulins du Gué de Villars : Ève Ruilli et Michel le monétaire. Avec la charte de Marmoutier n° 160, apparaît en effet Ève, veuve de Bernier Ruilli, dite *femme de Blois* dans la charte, c'est-à-dire qu'elle résidait dans le fief du comte Thibaud de Blois¹⁷. Elle était certainement liée à Harduin Ruilli, lequel s'était fait saisir sa part de la forêt de Vendôme lors de la guerre des comtes¹⁸. Ève appartenait au monde des chevaliers. Elle traita en présence du comte de Blois et de Bouchard Caresmot, personnage important du Vendômois à cette époque. Le moulin concerné était situé en amont du gué de Villars. Elle le vendit aux moines de Marmoutier, vers 1060. La vente impliquait un autre personnage : Michel le monétaire, qui appartenait peut-être à la bourgeoisie de Vendôme. On le rencontre ailleurs : il fut partie

prenante dans une transaction avec la comtesse Agnès et les moines de la Trinité concernant un autre moulin¹⁹.

Selon D. Barthélemy²⁰, l'opération réalisée par Ève Ruilli se situa entre 1060 et 1062. Marmoutier n'ayant que la moitié de la somme demandée par Ève, Michel le Monétaire fournit l'autre moitié et devint de fait co-acquéreur du moulin, ce qui lui valut de détenir une part du moulin pour lui-même et pour son fils après lui. Il reçut donc des émoluments en contrepartie. Ensuite, après son fils, le moulin devait appartenir définitivement aux moines.

Plusieurs personnes furent liées à l'un des moulins du gué de Varennes. Autre propriétaire d'un moulin à Varennes, selon Saint-Venant, Eudes Fessard qui fit don à Marmoutier du moulin qu'il possédait, au moment de se faire moine. Il l'avait acheté à Gradulfe le prévôt, ce dernier l'ayant reçu de Gilbert de Puteaux dont il avait épousé la fille²¹.

La charte de Marmoutier n° 165 (vers 1065) nous apprend que Gradulfe était au château de Blois et qu'il avait un fils nommé Guarin, qu'on retrouve ensuite dans un contentieux avec les moines à propos de la propriété du moulin de Varennes (cf. *supra*). Il appartenait donc, lui aussi, à la chevalerie. On peut en déduire que c'était également le cas de son beau-père, Gilbert de Puteaux.

On ne sait rien, en revanche, du statut social d'Eudes Fessard, le dernier propriétaire laïc, mais on peut présumer qu'il appartenait à la même catégorie que les précédents pour deux motifs : il avait suffisamment de moyens pour posséder un moulin et il se fit moine à la fin de sa vie, deux caractéristiques qui semblent désigner une appartenance à la chevalerie à cette époque.

Mathias, mineur sous tutelle, détenait aussi un moulin à Varennes. Avec lui, on arrive au cartulaire de la Trinité. On ne sait pas exactement qui était Mathias. Il était sous la tutelle d'Eude le Roux sans qu'on sache s'il était membre de sa famille. Barthélemy se demande s'il pourrait être Mathieu de Montoire. Ce dernier possédait en effet un nombre considérable de biens en Vendômois et son nom revient très souvent dans les chartes. Il fut très présent dans la décennie 1060²². L'un de ses frères était un fidèle du roi. Mathieu était un vassal des comtes de Vendôme et paraissait régulièrement à la cour de Geoffroi Martel. Le profil de Mathieu ressemble assez à celui de Mathias. En tout état de cause, ce dernier appartenait à la chevalerie vendômoise et possédait un moulin à Varennes bien que mineur. Voyons quelle histoire unit Mathias et son tuteur.

La charte n° 210 de la Trinité (avant 1070) nous apprend qu'Eude le Roux avait cédé à la Trinité le quart d'un moulin situé sur le Loir, au gué de Varennes. C'était en fait un bien appartenant à son pupille,

19. Charte Trinité 177 (23 novembre 1065) ; Cartulaire Trinité, livre 1^{er} (p. 307-308), Abbé SIMON II (p. 83), BARTHÉLEMY D., *op. cit.* (p. 392 et 698-699).

20. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 698-699.

21. SAINT VENANT R. de, *op. cit.*, t. IV, rubrique : Varennes/Moulins.

22. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 606.

17. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 375.

18. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 698, note 353.

Mathias. L'acheteur était Léger, curé aux Roches-l'évêque. Mathias, devenu majeur, éleva une protestation (*calumnia*) auprès de la Trinité car il estimait la vente abusive. Un accord fut trouvé, qui bénéficia à la Trinité, à la faveur du départ de Mathias en pèlerinage : celui-ci renonçait à son bien et en faisait don lui-même à l'abbaye contre cinq sous de rente²³.

Une fois parvenus au sein de l'Église, les moulins passèrent parfois d'une communauté à une autre, au gré d'échanges. Les chartes n° 49 et 50 de la Trinité de Vendôme relatent ainsi un échange intervenu en 1043 entre Renaud, abbé de la Trinité, et Marmoutier, de deux moitiés de moulins, l'un situé à Courtiras, l'autre à *Valennas* [*sic*]. Après la transaction, Marmoutier devint propriétaire de la totalité du moulin de *Valennas* et la Trinité de celui de Courtiras²⁴.

Les propriétaires laïcs des moulins de Varennes au début du Bas Moyen Âge étaient donc tous membres de la chevalerie locale²⁵. La transmission de la propriété des moulins s'effectua au profit de l'abbaye de Marmoutier de Tours principalement, de celle de la Trinité parfois, comme on vient de le voir. Les chartes nous apprennent également que la propriété des moulins était le plus souvent partagée entre plusieurs personnes, parfois par moitié, parfois par quart. Ce fait constitue un indice de l'importance financière que représentait un moulin hydraulique à cette époque. D'une part, c'était un investissement lourd, qu'on partageait, et d'autre part, posséder un moulin procurait une rente²⁶. Enfin, il est intéressant de relever qu'au cours de la première moitié du XI^e siècle, ces moulins sont tous passés dans les biens de l'Église, soit par don, soit par vente, soit par *don-vente* (partie onéreuse, partie gratuite). Ceci explique que, dans les chartes postérieures concernant les moulins, à partir du XII^e siècle, seuls les moines apparaissent. Cette transmission s'opéra à la faveur des dispositions que prirent les seigneurs en faveur de l'Église au moment de partir en croisade ou simplement en espérant acheter leur salut éternel.

Vers la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e, l'un des moulins de Varennes appartient cependant à un bourgeois avant de revenir à l'Église. Il s'agit du moulin lié au fief de la Tour de Varennes (donc sans doute celui

situé sur la rive gauche du Loir, côté village). Il avait, semble-t-il, cessé d'appartenir aux moines, à moins que le moulin que possédaient ces derniers n'ait disparu et fait place à un autre moulin sous l'égide de nouveaux propriétaires. Toujours est-il que le moulin qui était passé de Bérot de Chantemesle à son fils Pierre, écuyer, fut vendu par ce dernier à un bourgeois du Mans, nommé Jean Bonaventure, lequel le cédera à son tour, par la suite, à l'abbaye de La Couture du Mans²⁷. La vente à la Bonaventure eut lieu avant 1364. On ignore à cette date quel était le ou les propriétaire(s) de l'autre (des autres ?) moulin(s).

LES DONNS SONT SOURCES DE CONTENTIEUX

La vague de donations qui intervint à l'aube du Bas Moyen Âge spoliait les héritiers présomptifs des biens. De plus, les conditions des donations n'étaient pas claires : bien souvent le donateur se dessaisissait de la propriété du moulin, mais conservait, sa vie durant, les revenus qu'il procurait. Les descendants pouvaient donc s'estimer toujours propriétaires du bien. Les contentieux furent donc nombreux au XI^e siècle et les moulins de Varennes n'échappèrent pas à ces conflits, appelés *calumniae* dans les chartes qui les relatent.

On a vu précédemment comment le jeune Mathias avait été spolié par son tuteur. Les descendants de Gradulfe le prévôt, qu'on a rencontré plus haut, contestèrent également la propriété des moulins de Varennes aux moines de Marmoutier. Les chartes de l'abbaye font état de deux procédures les concernant. Selon la charte n° 166, en 1062, un jugement public déclara mal fondée une revendication présentée par Hugues Cadebert et sa femme, Aïga, de la propriété des moulins. Ils prétendaient que la mère d'Aïga les avait reçus en dot de son mari, Giroie du Lude. Leur prétention fut repoussée : le juge estima qu'il était seulement dû 3 sols de cens sur ces moulins, d'abord à Giroie et à sa femme, ensuite à Hugues et Aïga. Magnanime, il leur octroyait cependant, ainsi qu'à Lancelin, frère d'Aïga, 11 sols plus une truie pour la femme.

Ce jugement appelle quelques commentaires. D'abord, il faut rappeler que les affaires concernant les biens de l'Église étaient jugées par l'Église elle-même. En l'occurrence, l'abbaye était donc juge et partie. Ensuite, on découvre qu'un seigneur du Lude avait des biens en Vendômois. Cette particularité était une conséquence de la suzeraineté de l'Anjou sur le Vendômois : les comtes d'Anjou étaient entourés de chevaliers dont certains épousaient des femmes de la chevalerie vendômoise qui leur apportaient en dot des biens du comté. Enfin, on notera au passage le montant du cens perçu (3 sols) qui renseigne sur l'importance financière d'un moulin (cf. *supra* enjeux financiers autour des moulins de Varennes).

23. Charte de la Trinité de Vendôme n° 210 et D. Barthélemy, *op. cit.*, p. 525.

24. Parmi les biens donnés à la Trinité par Geoffroy Martel et Agnès, lors de sa fondation (Trinité de Vendôme, charte n° 36, année 1040), figurent deux moulins près de Naveil ; on peut se demander s'il ne s'agit pas de ceux proches de Varennes dont l'un aurait pu faire l'objet d'un échange avec Courtiras trois ans plus tard (chartes 49 et 50, année 1043). *Valennas*, cité dans cet échange, semble renvoyer à une paroisse située dans le département de la Sarthe alors que Courtiras et Varennes (en Naveil) sont deux localités proches, la seconde relevant de la première en fief. La question reste posée.

25. Cela n'était pas le cas partout. La charte n° 261 de la Trinité (année 1077) nous apprend que Thibaud le cordonnier donne à l'abbaye un quartier de vignes à Villechatain, un quartier de moulin et un autre de pré, pour faire dire par les religieux un trentain de messes pour son fils... On ne sait pas où était situé le moulin mais on relèvera que le donateur, laïc, n'appartenait probablement pas à la chevalerie.

26. Un moulin rapportait approximativement trois fois plus que la terre.

27. SAINT VENANT R. de, *op. cit.*, t. IV, rubrique : Varennes/Moulins.

L'affaire jugée en 1062 ne fut pas éteinte pour autant car trois ans plus tard, en 1065 par conséquent, Guarin, le fils de Gradulfe du château de Blois, abandonna pour 11 sols la revendication qu'il faisait lui aussi contre les moines à propos du moulin (charte Marmoutier n° 165). Il y a tout lieu de croire que le premier jugement, malgré tout avantageux pour les plaignants, avait donné des idées à Guarin. Le montant de l'indemnité n'était pas négligeable puisqu'il correspondait approximativement à 10 % du prix de vente d'un moulin à cette époque.

Ces contentieux ne tenaient pas seulement à la frustration éprouvée par les héritiers victimes des dons. Ils tenaient également à la prise de conscience, par les descendants du donateur, de la valeur d'un moulin. Parfois, l'enjeu était tel que la tension entre les parties allait jusqu'au meurtre. Nous ne possédons pas de témoignage sur de telles extrémités à Varennes mais, à l'époque, on ne peut les exclure, comme en témoigne le meurtre du meunier de Ranay (commune de Saint-Martin-des-Bois, à quelques kilomètres de Varennes), en 1062. La charte n° 87 nous apprend que Constant de Ranay et ses fils avaient un différend avec les moines de Marmoutier pour le paiement d'un droit sur un moulin relevant de la seigneurie de Ranay mais appartenant aux moines ; les moines payaient un droit pour la terre utilisée pour la chaussée du moulin et refusaient de payer en sus un droit de berge ; l'un des fils Ranay avait assassiné le meunier par mesure de rétorsion ; Constant de Ranay et ses fils perdirent leur procès mais furent dispensés du paiement d'une amende de 30 sols pour procédure abusive et de 10 sols pour le meurtre du meunier. En somme, c'est la vie du meunier qui servait de monnaie d'échange entre les moines et les seigneurs de Ranay.

MULTIPLICATION DES MOULINS AU BAS MOYEN ÂGE

Pendant tout le Bas Moyen Âge, une véritable révolution technique se mit en place au niveau national avec la multiplication des moulins hydrauliques puis l'invention du moulin à vent (XII^e siècle). Selon F. Braudel, les moulins à eau, au nombre de 20 000 au début du XII^e siècle, étaient 40 000 à la fin du XIII^e siècle pour atteindre le nombre de 70 000 à la fin du XV^e siècle, auquel s'ajoutaient à cette date 20 000 moulins à vent²⁸.

Le phénomène concerna le val du Loir sur les quelques 30 km qu'il parcourt en Vendômois. L'inventaire des moulins sur ce tronçon de rivière autour de l'année 1070, réalisé par D. Barthélemy, permet de dénombrer 14 sites où sont implantés des moulins hydrauliques (sans compter ceux bâtis sur les affluents du Loir, au nombre d'une dizaine environ)²⁹. Parmi les

14 sites identifiés sur le cours principal, certains accueilleraient plusieurs moulins, comme on l'a vu à Varennes. La plupart des sites occupés au Bas Moyen Âge l'étaient encore au début du XIX^e siècle. C'était le cas évidemment à Vendôme, où l'on dénombrait encore 17 moulins en 1811, et à Montoire, où l'on en dénombrait 4 à la même date, ce qui donne une idée de leur densité au Moyen Âge. À titre indicatif, on en comptait encore deux à Varennes à la même période.

Compte tenu des possibilités multiples d'implantation aux abords de Varennes, du dédoublement possible des moulins sur un même site (en 1811 le bâtiment existant supportait encore deux roues, donc au moins deux paires de meules), il y a lieu de penser que Varennes a compté plusieurs moulins pendant une bonne partie du Bas Moyen Âge. Ceci expliquerait le pluriel souvent utilisé dans les chartes abbatiales pour parler des moulins. Un autre indice vient conforter cette hypothèse : lorsqu'on cherche à retracer la ligne des propriétaires successifs des moulins après le XI^e siècle et jusqu'au XVII^e, on rencontre de grandes difficultés et l'on se heurte à beaucoup de lacunes. Cela résulte peut-être de la disparition de moulins pour diverses raisons (usure, destruction malveillante ou crue) et de la construction de nouveaux moulins, parfois au même endroit, parfois à quelque distance, avec changement de propriétaire. Si tel était le cas sur le site de Varennes, la coexistence de moulins a dû susciter des conflits pour l'usage de la force motrice de l'eau : aménager un ouvrage pour diriger l'eau vers l'implantation de la rive droite était au détriment d'un moulin implanté rive gauche, comme on l'a vu. Une organisation amiable pouvait être trouvée lorsque le propriétaire des moulins était le même (abbaye de Marmoutier jusque vers le XII^e siècle, seigneurs de Rochambeau à partir du XVII^e siècle) mais plus difficile à mettre en place en cas de propriétaires concurrents (moines et seigneurs laïcs ou bourgeois au XIV^e siècle)³⁰.

ENJEUX STRATÉGIQUES AUTOUR DES MOULINS

Les moulins hydrauliques représentaient une richesse pour le territoire mais ils présentaient aussi des risques pour les meuniers et pour la population environnante. Ces machines hydrauliques étaient convoitées et se trouvaient très souvent au centre d'enjeux de pouvoirs entre seigneurs cherchant à asservir la population ou bien à supplanter un rival. L'exemple de l'assassinat du meunier de Ranay, enjeu d'une lutte entre un seigneur et les moines, en est l'illustration au sein de notre région (cf. *infra*). Sans aller toujours jusqu'au meurtre du meunier, le moulin restait un outil exposé : construit

28. BRAUDEL F., *op. cit.*, p. 145. Le moulin à vent fut inventé au XII^e siècle.

29. BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 150.

30. ARNOUX M., *op. cit.* : L'ensemble [des chartes, notamment Marmoutier] met en lumière la conflictualité liée à ces installations, qui s'exprime en particulier lors des changements survenus dans leur statut par mutation, que ce soit par vente, totale ou partielle, legs testamentaire, don, concession viagère, bail emphytéotique ou autre.

en bois, on pouvait facilement le détruire par le feu, voler les pièces en fer (notamment l'anille) ou détruire la roue et ainsi le neutraliser, voler la farine, détourner l'eau pour assécher le bief, ou encore en bloquer les accès pour empêcher les paysans d'apporter leur grain à moudre.

Aucune source connue ne mentionne de telles atteintes aux moulins de Varennes mais la situation géographique du site les y exposait, de toute évidence. Varennes était situé à la charnière du haut et du bas Vendômois, zone à haut risque s'il en était dans le comté. Or, les luttes n'ont pas manqué pendant tout le Bas Moyen Âge : luttes entre les abbés de la Trinité et les comtes de Vendôme aux XI^e-XII^e siècles, conflits entre Français et Anglais aux XII^e-XIII^e siècles et pays dévasté par des bandes armées au XIV^e siècle, sans compter, pendant toute cette période, les rivalités entre petits seigneurs locaux remuants. On imagine mal, dans un tel contexte, que les moulins de Varennes aient pu traverser la période sans être un jour ou l'autre une proie ou un moyen de pression.

LE MOULIN EST UN ENJEU FINANCIER

Au Bas Moyen Âge, les moulins étaient encore construits en bois et étaient l'œuvre des charpentiers. Nous disposons d'un contrat de construction d'un moulin, quelques kilomètres en aval de Varennes, qui nous renseigne sur les modalités et le prix d'une telle construction en Vendômois au début du XV^e siècle.

Le contrat passé le 16 août 1408 entre Guillemain Bocé, charpentier à Montoire, et Macé de Monceau, seigneur de la Barre (seigneurie de Lunay relevant de celle des Roches) prévoyait la construction d'un moulin à blé avec maison, sur le Loir aux Roches-l'évêque³¹. Le commanditaire devait apporter le bois sur place et fournir fers et meules. La maison et le moulin devaient être en état de marche à Pâques suivant, ce qui laissait environ neuf mois au charpentier pour achever son travail. La maison devait comporter trois étages ou deux étages et une croupe.

Les sommes dues par le commanditaire s'élevaient à 20 livres³², auxquelles s'ajoutaient deux setiers de blé, moitié froment, moitié seigle. Le total du paiement devait être acquitté en quatre fois : 100 sols pour l'abatage du bois, 100 sols lorsque le bois sera prêt à asseoir, 100 sols quand l'assiette d'icelui moulin sera faite et 100 sols à l'achèvement des travaux. Observons que ce prix ne concernait que la prestation de travail fournie ; pour connaître le coût total de la construction

du moulin pour son commanditaire à cette époque, il faudrait encore ajouter le prix des matériaux, celui du terrain, celui de l'aménagement éventuel du site...

Les chartes nous éclairent sur le prix d'un moulin au XI^e siècle. La charte de la Trinité n° 177 (1065), déjà citée, indique que Michel le monétaire réclamait 40 sols qui lui étaient dus par la comtesse Agnès ; cette somme représentait la moitié du prix du moulin, ce qui signifie que celui-ci coûtait 80 sous. Ce prix est à rapprocher des 100 sous indiqués dans la charte n° 160 de Marmoutier (vers 1060), également citée en *infra*, demandés par Ève Ruilli aux moines lorsqu'elle leur vendit son moulin à Varennes. Dans la charte de la Trinité n° 10, un autre moulin vendômois se négocia en 1033 pour 15 marcs d'argent et 7 muids de seigle.

Les moines n'exploitaient pas toujours directement leurs moulins, comme en témoigne la charte de Marmoutier n° 68. Elle indique que l'abbé Eude³³ donne à bail à Geoffroi de Varennes (*Gaufridus de Varennis*), pour sa vie durant, les moulins de Varennes dépendant de son prieuré de Lancé. Le preneur devra payer huit mesures³⁴ (*modios*) de blé, dont quatre de froment et quatre de mouture, livrables à la fête de la Saint Christophe³⁵.

Cette charte appelle plusieurs commentaires. Le bail était passé au profit d'un chevalier dont le nom évoque le fief de la Tour de Varennes. Une famille portait donc le nom de Varennes à cette époque. Si la propriété des moulins était bien passée à l'Église, sa gestion revenait à un seigneur laïc, comme par le passé. Enfin, le bail concernait les moulins (*molendinos*) de Varennes. Ce pluriel reste énigmatique : s'agit-il de tous les moulins alors construits sur le site de Varennes, ou bien uniquement de ceux attachés au fief de la Tour de Varennes (rive gauche?) ou encore d'un bâtiment unique abritant plusieurs meules (plusieurs moulins au sens de *dispositif destiné à moudre*)?

Le bail concédé par les moines présentait pour eux plusieurs avantages : outre le loyer perçu pour leur capital, dont une partie en farine pour leur propre subsistance, ils bénéficiaient à travers le preneur, appartenant à la chevalerie, d'une protection accrue de leurs moulins. *Gaufridus* ne faisait sans doute pas fonctionner

33. Eude fut abbé de Marmoutier de 1124 à 1137 ; Saint Venant (*op. cit.*) situe le bail en 1030, ce qui pose problème par rapport au règne de l'abbé Eude ; à noter qu'un abbé nommé Evrard régna sur l'abbaye de 1015 à 1032 (y aurait-il confusion entre les deux?) ; l'abbé suivant est Albert (1032-1063). Selon Métais (Marmoutier. *Cartulaire blésois*, 1889-1891) la date de la charte n° 68 serait en fait 1037 (citation BARTHÉLEMY D., *op. cit.*, p. 89, MB 87).

34. L'unité de volume est difficile à traduire. Au Moyen Âge, la mesure des grains s'effectuait, pour les petites quantités, en boisseaux (1 boisseau à Vendôme = 18 livres de blé). Or *modios*, mot utilisé par la charte, peut signifier mesure ou boisseau en latin. Si cette dernière traduction était correcte, cela signifierait que le prix à payer par Geoffroi de Varennes aux moines correspondrait environ à 50 kg de marchandise par an, ce qui semble peu important sauf si le loyer comportait une autre partie monétaire (cf. note ci-dessous).

35. Il semblerait que le prix du loyer comporte aussi une partie monétaire car la charte parle également d'une charge (*censum*) tirée du moulin de 3 deniers? (*denariorum*) cénomaniens et 7? (*solidos*) vendômois en *récompense* (Métais, charte Marmoutier n° 68).

31. Termes du contrat cités dans le BSAV 1889 (p. 86, article de Trémault sur le régime du Loir). C'est peut-être ce même moulin qui fut vendu par Henri IV, en 1593, au seigneur de la Mézière, pour 1800 livres. Il était appelé moulin des îlots (SAINT VENANT R., *op. cit.*, t. 3, p. 205).

32. La livre valait 20 sous. Le poids de l'écu en or était de 3,95 g et sa valeur de 22 sols tournois.

lui-même le moulin ; un ou plusieurs meuniers en étaient chargés par lui. Le fait que les moulins étaient confiés en gestion à un laïc révèle qu'ils étaient d'abord destinés à subvenir aux besoins de la population locale, avant les besoins propres de l'abbaye, ce qui renforce l'hypothèse de la présence d'une population agricole significative sur le territoire environnant (cf. considérations développées *infra* à propos du Haut Moyen Âge).

Les moulins étant exploités par des meuniers, c'est-à-dire des hommes de l'art, leur intervention pose la question de leur rétribution et de la répartition des gains entre propriétaire, exploitant et meunier. À cet égard, les profits tirés du moulin étaient multiples. Les utilisateurs acquittaient un droit de mouture dont le montant variait entre 1/16^e et 1/24^e de la quantité travaillée. Cette redevance échappait aux meuniers et profitait au propriétaire ou à l'exploitant du moulin. Le moulin comportait également ce que nous appellerions aujourd'hui des produits dérivés : poisson, sous produits de la mouture, porcs engraisés avec les sous-produits. Ces dérivés étaient souvent laissés au meunier en guise de salaire et constituaient parfois sa seule rémunération. L'exploitation d'un moulin impliquait aussi de payer des droits au seigneur ou au propriétaire de la berge : droits de berge, de pêche, de retenue d'eau...

Les moulins hydrauliques se trouvaient ainsi placés au centre d'enjeux financiers qui en faisaient des instruments privilégiés des seigneurs pour asseoir leur fiscalité naissante. Pourtant, la recette qu'ils procuraient était éminemment précaire pour diverses raisons liées à la technique, aux caprices de la nature, aux accidents de la vie, voire, comme on l'a vu, aux conséquences des guerres. Une crue pouvait emporter un moulin ou, à tout le moins, le mettre hors d'état de fonctionner pendant un temps. Pendant les périodes de sécheresse, la baisse de régime de la rivière obligeait les exploitants de moulins concurrents à se mettre d'accord pour utiliser à tour de rôle la force motrice disponible. En cas d'avarie ou d'accident, la sécurité alimentaire de la

population était engagée d'où l'intérêt de multiplier les moulins dans une même localité et d'accords autorisant les utilisateurs à changer provisoirement de moulin. Le seul rhabillage des meules, après quelques semaines de fonctionnement (entre un et deux mois selon la dureté de la pierre et le réglage des meules), entraînait un arrêt du moulin pendant plusieurs jours. Si les sources de profit étaient multiples la recette n'était donc pas garantie.

Conclusion : et après ?

L'intérêt des seigneurs pour les moulins explique peut-être la réapparition des comtes, puis des ducs de Vendôme parmi les propriétaires ou les exploitants des moulins de Varennes, au début du XVI^e siècle. Les sources ne sont pas claires à cet égard. Si tous les moulins de Varennes semblent appartenir aux moines de la Couture du Mans vers le XIV^e siècle, il reste que le duc de Vendôme en cède un au seigneur de Rochambeau, en 1594. On peut donc en conclure qu'il en était propriétaire. S'agit-il d'un moulin passé de l'abbaye au duché ou bien d'un moulin plus récent construit par les comtes ou les ducs ? À cette date, la Couture du Mans possédait toujours l'autre moulin qu'elle finira par céder à Rochambeau, en 1684. À partir de cette date, les deux moulins connus appartenirent à Rochambeau.

On peut dire que cette cession marqua la fin de la période médiévale des moulins et prépara l'ère industrielle dans laquelle entrera bientôt le moulin de Varennes : en 1717, Rochambeau construisit le pont de bois qui faisait communiquer la rive droite et la rive gauche, permettait de supprimer le gué de Varennes et conduisit, à notre avis, à l'abandon du moulin de la rive gauche pour privilégier le développement de celui de la rive droite. C'est ce dernier, métamorphosé au XIX^e siècle, par lequel nous avons commencé ce propos.

